



# ENSEMBLE

*au meilleur de nous-mêmes*

PLAN D'ACTION EN VIOLENCE CONJUGALE

2023-2026







# TABLE DES MATIÈRES

MOT DU DIRECTEUR .....	5
PRÉAMBULE .....	6
LEXIQUE .....	7
PROCESSUS D'ÉLABORATION ET DE SUIVI DU PLAN D'ACTION .....	8
DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE .....	9
MESSAGE DES PARTENAIRES .....	11
AXE 1 – Structure fonctionnelle concernant l'intervention en violence conjugale .....	12
AXE 2 – Pratiques policières en matière de violence conjugale .....	13
AXE 3 – Développement des compétences .....	14
AXE 4 – Diversité et inclusion .....	14
AXE 5 – Les communautés autochtones .....	14
AXE 6 – Prévention .....	15
AXE 7 – Partenariat et concertation .....	15
AXE 8 – Communication .....	16
AXE 9 – Recherche .....	17
AXE 10 – Influence et rayonnement .....	17
AXE 11 – Vigie .....	17
AXE 12 – Imputabilité .....	18
REMERCIEMENTS .....	19
COMITÉ AVISEUR .....	21
AUTRES PARTENAIRES EXTERNES CONSULTÉS POUR LA RÉDACTION DU PLAN .....	22
COMITÉ DE RÉDACTION .....	22



 **ENSEMBLE**  
*au meilleur de nous-mêmes*





« Je me rappelle des noms de tous les policiers qui sont intervenus dans ma situation de violence conjugale. »

- TÉMOIGNAGE ANONYME  
D'UNE VICTIME



À la population de Gatineau que nous servons et protégeons,

Au cours des dernières années, des efforts considérables ont été investis pour lutter contre la violence conjugale sous toutes ses formes. Malheureusement, des tragédies arrivent encore trop souvent, exacerbant avec raison les sentiments de colère, d'incompréhension, d'injustice et d'impuissance de la population et des intervenants impliqués. Pis encore, nous savons que le chiffre noir de la criminalité en matière de violence conjugale est exponentiel puisqu'il s'agit encore aujourd'hui d'une violence peu dénoncée.

Alors que la violence conjugale fait tous les jours des victimes directes et collatérales, plus que jamais, nous devons arrimer nos forces et travailler en complémentarité pour trouver des solutions concrètes à cette problématique préoccupante et extrêmement complexe.

C'est donc avec un regard très lucide et dans un esprit de collaboration que notre équipe multidisciplinaire d'experts a redoublé d'efforts au cours de la dernière année afin d'élaborer un plan d'action innovateur et ambitieux visant à aborder la violence conjugale sous plusieurs aspects dont : la prévention, la structure opérationnelle et les interventions policières, la formation et les compétences, la sensibilisation et la communication, la reddition de compte ainsi que l'amélioration continue des pratiques.

Déployé en 12 axes, comprenant 17 objectifs et 73 actions, ce plan d'action quadriennal inclut aussi les services qui doivent être offerts aux personnes auteurs de violence pour réduire les risques de récidive, et par conséquent, la victimisation. Résultat d'un extraordinaire partenariat avec tous les acteurs pertinents et organismes de la région, cette initiative démontre une fois de plus le désir profond de notre Service de police de toujours s'améliorer au bénéfice des personnes victimes et de la population.

Après tout, s'il est impossible d'agir de manière à éliminer complètement la violence conjugale, nous avons le devoir de tout mettre en œuvre, ensemble, pour donner le meilleur de nous-mêmes. Il est essentiel de prévenir la violence, de renforcer le filet de sécurité et d'adopter à tous les niveaux une approche centrée sur les personnes victimes afin qu'elles reçoivent la protection, l'aide et l'accompagnement nécessaires pour se sortir du cycle infernal de la violence, pour porter plainte et espérer obtenir justice.

C'est l'engagement que nous prenons avec ce plan d'action.

*Simon Fournier*

Simon Fournier  
Directeur  
Service de police de la Ville de Gatineau



En décembre 2020, le Comité d'experts sur l'accompagnement des victimes d'agressions sexuelles et de violence conjugale, dont le mandat était de proposer des pistes d'amélioration pour l'accompagnement des personnes victimes, a déposé son rapport intitulé « Rebâtir la confiance ». Le gouvernement du Québec s'étant engagé à donner suite aux recommandations de ce rapport, d'autres actions d'intérêt ont été mises en place pour assurer aux personnes victimes de meilleures interventions. C'est ainsi que le « Plan d'action spécifique pour prévenir les situations à haut risque de dangerosité et accroître la sécurité des victimes 2020-2025 » et que les « Actions prioritaires pour contrer la violence conjugale et les féminicides 2021-2026 » ont été annoncés par le gouvernement du Québec. Ces annonces ont permis au Service de police de la Ville de Gatineau (SPVG) d'obtenir un financement supplémentaire pour contrer la violence conjugale.

Le SPVG est depuis toujours engagé à lutter contre la violence conjugale et à appuyer les personnes victimes. Nous avons placé les intérêts des personnes victimes de violence conjugale au cœur de nos réflexions et de nos interventions. En ce sens, nous collaborons avec les organismes partenaires pour assurer une complémentarité de services visant à leur accorder sécurité, protection, soutien et accompagnement.

De plus, l'intervention concertée auprès des personnes auteures de violence doit prendre plus d'ampleur dans la lutte à la violence conjugale. Pour y arriver, nous voulons assurer un encadrement policier rigoureux auprès de ces personnes. Nous collaborons donc avec les organismes venant en aide aux personnes auteures de violence afin que celles-ci obtiennent le soutien nécessaire pour cesser leurs comportements violents.

En 2023, le SPVG adopte, de façon officielle, un plan d'action quadriennal en matière de violence conjugale. Cela confirme notre engagement à s'inscrire dans un modèle d'amélioration continue de notre stratégie et de nos interventions et ce, pour toujours mieux servir la population, travailler avec nos partenaires et appuyer notre personnel. Cet ambitieux plan démontre la volonté du SPVG d'organiser et d'orchestrer ses actions en matière de violence conjugale pour le bénéfice des personnes qui sont concernées.



### ● PERSONNES AUTEURES :

Toute personne qui fait preuve d'agression, de domination ou d'une conduite contrôlante ou coercitive, que ces gestes soient criminels ou non, envers un ou une partenaire intime, actuelle ou ancienne, sur les plans psychologique, verbal, physique, sexuel, spirituel et économique.

### ● PERSONNES VICTIMES :

Toute personne qui a été victime d'un crime par geste, menace ou omission contre sa personne ou ses biens, peu importe que ce crime ait été, ou non, rapporté aux autorités.

Parmi les « personnes victimes de violence conjugale », nous incluons les personnes qui subissent un continuum de violence, d'exploitation, d'humiliation et de manipulation exercées de façon répétée par son auteur dans le but d'établir et de maintenir une domination sur sa victime et de la priver de façon continue de ses droits.

De plus, en contexte de violence conjugale, les enfants sont reconnus victimes, même si la violence n'est pas directement dirigée vers eux.

### ● DIVERSITÉ :

Ce terme inclut la diversité ethnoculturelle, sociale et sexuelle.

- Diversité ethnoculturelle : Pour la mise en œuvre de ce plan d'action, la diversité ethnoculturelle désigne la diversité des groupes linguistiques, culturels, racisés, ethniques, religieux.
- Diversité sociale : Pour la mise en œuvre de ce plan d'action, la diversité sociale désigne les personnes issues de groupes marginalisés (par ex. itinérance, problème de santé mentale), les personnes vivant avec un handicap (physique ou intellectuel) et les personnes de tout âge et de divers milieux sociaux.
- Diversité sexuelle : Pour la mise en œuvre de ce plan d'action, la diversité sexuelle désigne toute personne s'identifiant à une orientation sexuelle ou identité et expression de genre s'identifiant à la communauté 2SLGBTQIA+.

### ● COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES :

Ce terme désigne les premiers peuples d'Amérique du Nord et leurs descendants. Il inclut les personnes issues des trois peuples autochtones reconnus au Canada, soit les Premières Nations, les Inuits et les Métis.

La conception de ce plan d'action s'est échelonnée sur une période d'une année et résulte d'une démarche d'analyses, de recherches et de consultations.

## ● PHASE 1 : Analyse et recherche

- Analyse des actions du SPVG en matière de violence conjugale
- Recherche des meilleures pratiques aux niveaux provincial, national et international
- Revue exhaustive de la littérature sur la dynamique de violence conjugale, de même que sur les pratiques policières en cette matière
- Consultation de documents officiels de référence

## ● PHASE 2 : Identification des axes prioritaires, des objectifs et des moyens à mettre en place pour structurer et améliorer nos interventions dans la lutte contre la violence conjugale

## ● PHASE 3 : Consultations internes et auprès des partenaires

- Consultations internes réalisées auprès des différentes divisions du SPVG
- Consultations externes réalisées auprès d'établissements et d'organismes œuvrant auprès des personnes vivant dans une dynamique de violence conjugale
- Consultations des services de police du Québec

## ● PHASE 4 : Identification des cibles et des échéances liées à chaque axe du plan d'action

## ● PHASE 5 : Imputabilité et suivi du plan d'action

- Création d'un comité de coordination interne en matière de violence conjugale
- Création du comité aviseur formé de représentants d'établissements et d'organismes œuvrant en matière de violence conjugale
  - Accompagnement du SPVG lors des étapes de mise en œuvre, d'évaluation, d'analyse des résultats et d'ajustement du plan d'action
  - Proposition de mesures et de solutions pour corriger les écarts observés, s'il y a lieu, entre les résultats attendus et les résultats constatés lors de l'évaluation
- Tenue de rencontres avec les membres des comités ci-haut aux fins de rétroaction et de reddition de compte

## ● PHASE 6 : Mise en œuvre et évaluation du plan d'action

- Lancement officiel du plan d'action du SPVG
- Suivi des indicateurs de cibles et d'échéances

## DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE :

Comité d'examen des décès liés à la violence conjugale – Bureau du coroner – Agir ensemble pour sauver des vies – Novembre 2022

Gouvernement du Québec – Actions prioritaires pour contrer la violence conjugale et les féminicides 2021-2026

Gouvernement du Québec – Ministère de la Santé et des services sociaux – Cadre de référence de l'approche de partenariat entre les usagers, leurs proches et les acteurs en santé et en services sociaux – 2018

Rapport du comité d'experts sur l'accompagnement des victimes d'agressions sexuelles et de violence conjugale – coprésidé par Mme Élisabeth Corte et Mme Julie Desrosiers – Rebâtir la confiance – 2020

Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale – Le contrôle coercitif, un levier pour mieux repérer et intervenir en contexte de violence conjugale – 2022

Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale – Comprendre le contrôle coercitif – 2022

Secrétariat à la condition féminine : direction des interventions et des partenariats - Gouvernement du Québec – Plan d'action spécifique pour prévenir les situations de violence conjugale à haut risque de dangerosité et accroître la sécurité des victimes – 2020-2025

Secrétariat à la condition féminine – Gouvernement du Québec – Plan d'action gouvernemental en matière de violence conjugale 2018-2023 : Contre la violence conjugale : Agissons

Secrétariat à la condition féminine : direction de la lutte à la violence sexuelle et à la violence conjugale – Gouvernement du Québec – Contrer la violence sexuelle, la violence conjugale et Rebâtir la confiance – Stratégie gouvernementale intégrée 2022-2027

Secrétariat aux affaires autochtones – Gouvernement du Québec – Faire plus, faire mieux. Plan d'action gouvernemental pour le développement social et culturel des Premières Nations et des Inuits – 2017-2022

Vernus, Judith et Morency, Sophie-Anne – Justice pour les femmes victimes de violences sexospécifiques : perspectives des actrices et acteurs du système pénal – Rapport de recherche – 2022





Les organismes œuvrant auprès des personnes victimes et des personnes auteures de violence conjugale reconnaissent qu'un esprit de concertation est essentiel pour intervenir dans cette forme de violence. L'ouverture du SPVG d'être accompagné par ses partenaires pour la rédaction, l'implantation et le suivi des stratégies de ce plan d'action en matière de violence conjugale illustre la volonté de l'organisation à mettre en commun nos expertises dans cette lutte.

Développées au fil des années auprès de la population de Gatineau, les connaissances, les expériences et les compétences diversifiées des partenaires sont des composantes significatives qui alimenteront la réflexion, le développement et l'actualisation de pratiques innovantes en matière de violence conjugale. Cet engagement collectif d'amélioration continue ne peut se réaliser qu'en mettant au centre de nos préoccupations les personnes impliquées dans une dynamique de violence conjugale et en tenant compte de leurs besoins, de leurs spécificités et de leurs diversités.

Nous sommes conscients que les enjeux et les défis sont de grande envergure. Cependant, nous croyons que notre engagement constant à cette démarche de collaboration permettra d'enraciner notre vision et qu'ensemble, nous pouvons faire tomber les barrières et atteindre notre objectif commun : assurer la sécurité et le mieux-être des membres de notre communauté impliqués dans une dynamique de violence conjugale.

Le comité aviseur

« Sortir du cycle de la violence,  
c'est comme se trouver en face  
d'un énorme labyrinthe :  
tu ne sais pas quel chemin prendre. »

- ROSE





## OBJECTIF 1 – REDÉFINIR LA STRUCTURE FONCTIONNELLE INTERNE

- Action 1 : Identifier les fonctions, rôles et responsabilités.
- Action 2 : Départementaliser la structure fonctionnelle.
- Action 3 : Départager les tâches entre les différents départements.
- Action 4 : Diffuser la structure fonctionnelle auprès de l'ensemble du personnel du SPVG.
- Action 5 : Opérationnaliser la nouvelle structure.
- Action 6 : Évaluer la structure fonctionnelle.
- Action 7 : Optimiser la structure fonctionnelle en fonction des résultats de l'évaluation.

## OBJECTIF 2 – AGIR DE FAÇON À CE QUE NOS PRATIQUES POLICIÈRES SOIENT EN COHÉSION AVEC LES DIFFÉRENTES LOIS, LES ORIENTATIONS MINISTÉRIELLES ET LES MEILLEURES PRATIQUES EN MATIÈRE DE VIOLENCE CONJUGALE

- Action 8 : Assurer une veille opérationnelle sur les interventions policières en matière de violence conjugale.
- Action 9 : Évaluer les écarts entre nos pratiques et les lois, les orientations ministérielles et les meilleures pratiques en matière de violence conjugale.
- Action 10 : Optimiser nos pratiques policières en fonction des résultats de l'évaluation.
- Action 11 : Mettre à jour les directives opérationnelles ayant un lien spécifique à la violence conjugale.

## OBJECTIF 3 – ÉVALUER LA CONFORMITÉ DES INTERVENTIONS POLICIÈRES RELATIVES À LA DIRECTIVE 2.2.2.1

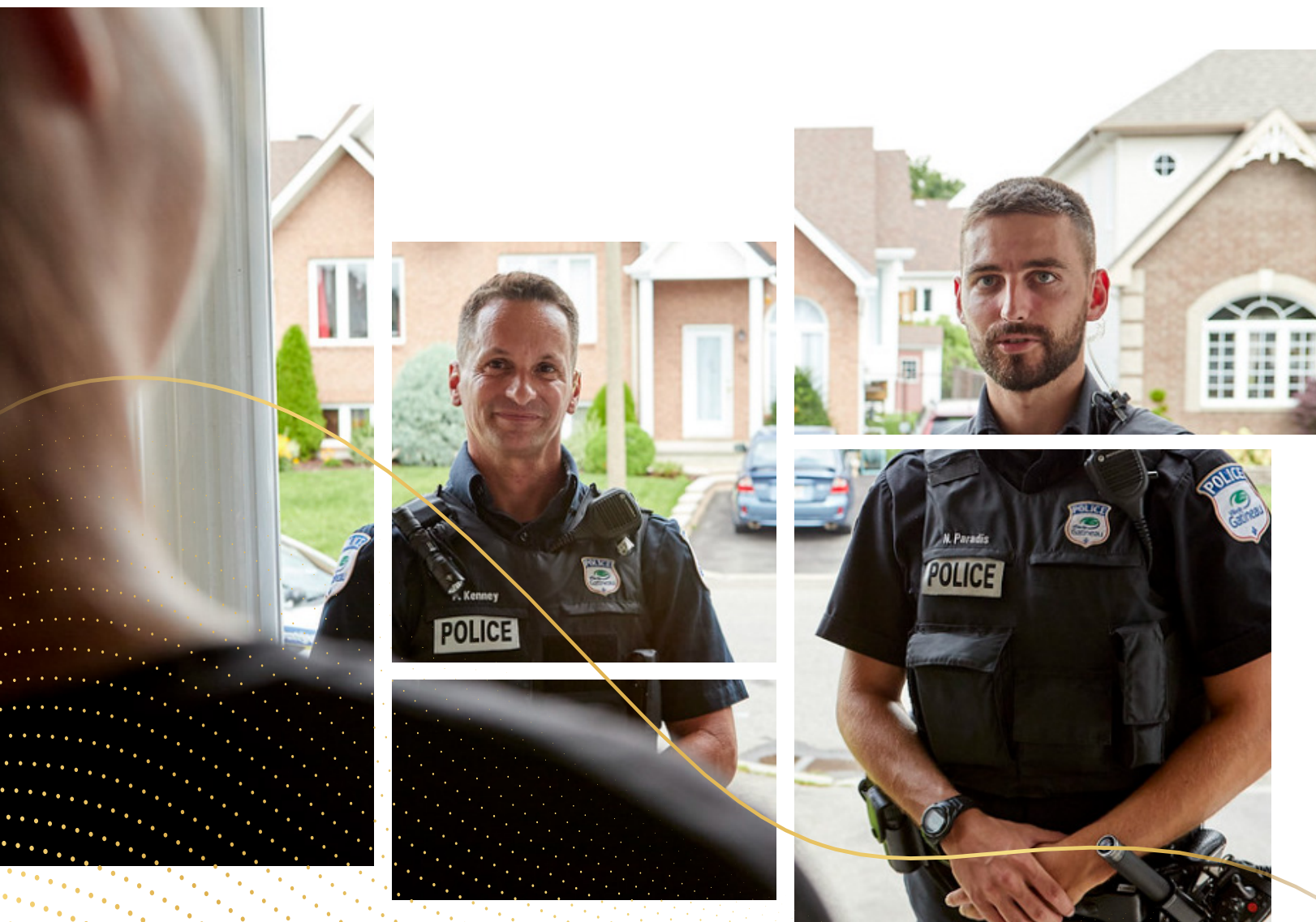
- Action 12 : Identifier des indicateurs de conformité.
- Action 13 : Développer un système de cueillette de données.
- Action 14 : Analyser les données recueillies.
- Action 15 : Corriger les écarts de conformité observés.

## OBJECTIF 4 – VALORISER L'APPROCHE CENTRÉE SUR LES PERSONNES VICTIMES

- Action 16 : Apprécier le niveau de connaissance du personnel policier sur l'approche centrée sur les personnes victimes.
- Action 17 : Analyser les résultats.
- Action 18 : Rédiger un plan de valorisation de l'approche centrée sur les personnes victimes.
- Action 19 : Mettre en œuvre le plan de valorisation de l'approche centrée sur les personnes victimes.
- Action 20 : Évaluer les impacts de la mise en œuvre du plan de valorisation de l'approche centrée sur les personnes victimes.

## OBJECTIF 5 – AMÉLIORER LES PROCESSUS LIÉS À L'INTERVENTION

- Action 21 : Créer une procédure permettant d'identifier les opportunités d'amélioration des processus.
- Action 22 : Procéder à l'appréciation de l'expérience des personnes victimes et des personnes auteurs de violence conjugale lors d'interventions policières en cette matière.
- Action 23 : Prioriser les processus à améliorer.
- Action 24 : Rédiger un plan d'amélioration dynamique pour chaque processus à améliorer.
- Action 25 : Mettre en œuvre les plans d'amélioration.
- Action 26 : Évaluer les impacts des plans d'amélioration.
- Action 27 : Ajuster les plans d'amélioration en fonction des écarts constatés à l'évaluation.





## AXE 3 DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

### OBJECTIF 6 – DÉVELOPPER ET MAINTENIR LES COMPÉTENCES DU PERSONNEL OPÉRATIONNEL EN MATIÈRE DE VIOLENCE CONJUGALE

- Action 28 : Recueillir annuellement les besoins de formation.
- Action 29 : Développer annuellement un plan de formation.
- Action 30 : Mettre en œuvre le plan annuel de formation.



## AXE 4 DIVERSITÉ ET INCLUSION

### OBJECTIF 7 – TENIR COMPTE DES SPÉCIFICITÉS PROPRES AUX CLIENTÈLES ISSUES DE LA DIVERSITÉ DANS NOS VISIONS STRATÉGIQUES ET OPÉRATIONNELLES EN MATIÈRE DE VIOLENCE CONJUGALE

- Action 31 : S'assurer que les actions prévues à l'objectif 6 du présent plan abordent les spécificités des clientèles issues de la diversité.
- Action 32 : S'assurer que les actions prévues à l'objectif 10 du présent plan incluent des partenaires œuvrant auprès des clientèles issues de la diversité.
- Action 33 : Favoriser, auprès du personnel opérationnel, le partage d'informations pertinentes afin de les conscientiser davantage aux spécificités de l'intervention en violence conjugale auprès des clientèles issues de la diversité.
- Action 34 : Arrimer les actions de ce plan avec les objectifs du plan « Servir la population dans toute sa diversité ».

## AXE 5 COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES

### OBJECTIF 8 – VISER UNE COMPRÉHENSION COMMUNE DE LA DYNAMIQUE DE VIOLENCE CONJUGALE

- Action 35 : Initier des contacts avec différents représentants des communautés autochtones afin de les accueillir dans nos démarches en matière de violence conjugale.
- Action 36 : S'assurer que les actions prévues à l'objectif 6 du présent plan abordent les spécificités des communautés autochtones.
- Action 37 : Développer notre expertise policière en intervention en violence conjugale auprès des communautés autochtones.
- Action 38 : Promouvoir, auprès du personnel opérationnel, le partage d'informations pertinentes afin d'enrichir leurs connaissances des cultures autochtones, favorisant ainsi leurs interventions en violence conjugale auprès des communautés autochtones.

## AXE 6 PRÉVENTION

### OBJECTIF 9 – MISER SUR DES INITIATIVES DE PRÉVENTION AFIN D'INFORMER, DE SENSIBILISER ET D'OUTILLER LES CITOYENS ET CITOYENNES DE GATINEAU EN MATIÈRE DE VIOLENCE CONJUGALE

- Action 39 : Répertorier nos initiatives de prévention.
- Action 40 : Consolider nos initiatives de prévention.
- Action 41 : Développer des initiatives de prévention.
- Action 42 : Mettre en œuvre les initiatives de prévention.
- Action 43 : Évaluer les initiatives de prévention.
- Action 44 : Ajuster les initiatives de prévention en fonction des résultats des évaluations.

## AXE 7 PARTENARIAT ET CONCERTATION

### OBJECTIF 10 – DÉVELOPPER, CONSOLIDER ET MAINTENIR DES PARTENARIATS EN VIOLENCE CONJUGALE

- Action 45 : Accueillir les nouvelles demandes de partenariat.
- Action 46 : Identifier nos besoins en termes de partenariat.
- Action 47 : Planifier et animer des rencontres de concertation avec les partenaires.
- Action 48 : Accentuer notre présence au sein des organismes partenaires en violence conjugale.
- Action 49 : Développer, en collaboration avec les partenaires, une approche globale d'intervention concertée autour des personnes victimes et des personnes auteures de violence conjugale.
- Action 50 : Actualiser cette approche.
- Action 51 : Consolider, au sein des équipes du SPVG, les connaissances des ressources pouvant venir en aide aux personnes victimes de violence conjugale et leurs enfants ainsi qu'auprès des personnes auteures de violence.
- Action 52 : Collaborer aux interventions partenariales réalisées dans le cadre de Cascades.



**AXE 8** COMMUNICATION**OBJECTIF 11 – FAVORISER, AU SEIN DU SPVG, UNE COMMUNICATION FLUIDE, PERTINENTE ET EFFICIENTE EN MATIÈRE DE VIOLENCE CONJUGALE**

- Action 53 : Développer une stratégie de communication interne.
- Action 54 : Mettre en œuvre les moyens de communication.
- Action 55 : Évaluer les moyens de communication.
- Action 56 : Analyser les résultats.
- Action 57 : Élaborer une version améliorée des moyens de communication en fonction des résultats de l'analyse.

**OBJECTIF 12 – INFORMER LA POPULATION DE GATINEAU DES ACTIONS DU SPVG EN MATIÈRE DE VIOLENCE CONJUGALE**

- Action 58 : Concevoir un plan de communication.
- Action 59 : Mettre en œuvre le plan de communication.
- Action 60 : Évaluer, auprès de la population de Gatineau, les retombées des actions réalisées au plan de communication.
- Action 61 : Analyser les résultats.
- Action 62 : Élaborer une version améliorée du plan de communication en fonction des résultats de l'analyse.

**AXE 9** RECHERCHE**OBJECTIF 13 – CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT DES SAVOIRS ET DES CONNAISSANCES SUR LES INTERVENTIONS POLICIÈRES EN CONTEXTE DE VIOLENCE CONJUGALE**

- Action 63 : Solliciter les chercheurs et chercheuses afin d'entreprendre et de collaborer à des projets de recherche reliés aux domaines conjoints de la violence conjugale et des interventions policières.
- Action 64 : S'associer à des projets de recherche qui étudient l'amélioration des interventions policières en contexte de violence conjugale.

**AXE 10** INFLUENCE ET RAYONNEMENT**OBJECTIF 14 – REPRÉSENTER LE SPVG AUX NIVEAUX LOCAL, PROVINCIAL ET NATIONAL**

- Action 65 : Participer aux différentes instances en violence conjugale tant aux niveaux local, provincial que national.

**OBJECTIF 15 – METTRE EN VALEUR LES INITIATIVES DU SPVG**

- Action 66 : Saisir toutes les occasions de partager, auprès des partenaires locaux et provinciaux, les projets et les actions du SPVG en matière de violence conjugale.

**AXE 11** VIGIE**OBJECTIF 16 – ASSURER UNE VEILLE STRATÉGIQUE CONSTANTE SUR LES ENJEUX RELIÉS À LA VIOLENCE CONJUGALE**

- Action 67 : Colliger, aux niveaux local, provincial, national et international, les informations pertinentes reliées aux enjeux concernant la violence conjugale.
- Action 68 : Diffuser les informations recueillies aux membres du SPVG.





**OBJECTIF 17 – INSTAURER UNE STRUCTURE DE GOUVERNANCE AFIN D'ASSURER LA RÉALISATION DU PLAN D'ACTION**

- Action 69 : Nommer une personne responsable de la coordination du plan d'action en violence conjugale.
- Action 70 : Structurer le processus global de suivi du plan d'action.
- Action 71 : Créer un comité composé de personnes représentant des organismes œuvrant auprès des personnes victimes ou des personnes auteures de violence conjugale qui aura pour but d'accompagner le SPVG dans la mise en œuvre et la reddition de comptes du plan d'action.
- Action 72 : Piloter la reddition de comptes au sein du SPVG.
- Action 73 : Produire le bilan annuel pour le ministère de la Sécurité publique.



La réflexion sur les interventions contre la violence conjugale a pu se faire grâce à la collaboration et la complémentarité des partenaires qui œuvrent auprès des personnes victimes, de leurs enfants et des personnes auteures de violence.

Le Conseil de direction du SPVG tient à souligner la contribution de chaque organisme à l'élaboration de ce plan d'action. Nous les remercions pour leur engagement à nous accompagner dans les étapes de mise en œuvre, d'évaluation et de révision du plan. La participation et l'investissement des membres partenaires sont des démonstrations concrètes qu'ensemble, au meilleur de nous-mêmes, nous puissions contribuer à la lutte contre la violence conjugale.

Nous désirons aussi remercier l'ensemble du personnel ayant collaboré, de près ou de loin, à la conception de cet ambitieux plan d'action quadriennal en matière de violence conjugale. Votre contribution a soutenu nos réflexions et a inspiré chacune des actions qui composent ce plan.

Au centre de nos préoccupations, notre volonté est d'améliorer de manière continue nos actions et nos interventions auprès des personnes victimes de violence conjugale, ainsi que des personnes auteures de ces violences.



## COMITÉ AVISEUR

**ACCOMPAGNEMENT DES FEMMES IMMIGRANTES DE L'OUTAOUAIS**  
Aicha Kone, intervenante sociale-violence conjugale

**CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS**  
Marie-Ève St-Laurent, agente à l'intervention

**CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE L'OUTAOUAIS**  
Daniel Latour, conseiller cadre aux relations et aux services auprès des autochtones  
Direction des services multidisciplinaires et à la communauté

**CENTRE MECHTILDE**  
Guylaine Filion, directrice générale

**DONNE-TOI UNE CHANCE**  
José Desjardins, directrice générale

**JEUNESSE IDEM**  
Alexis Bastien, intervenant et coordonnateur des ressources humaines

**MAISON D'HÉBERGEMENT POUR ELLES DES DEUX VALLÉES**  
Annick Brazeau, directrice générale

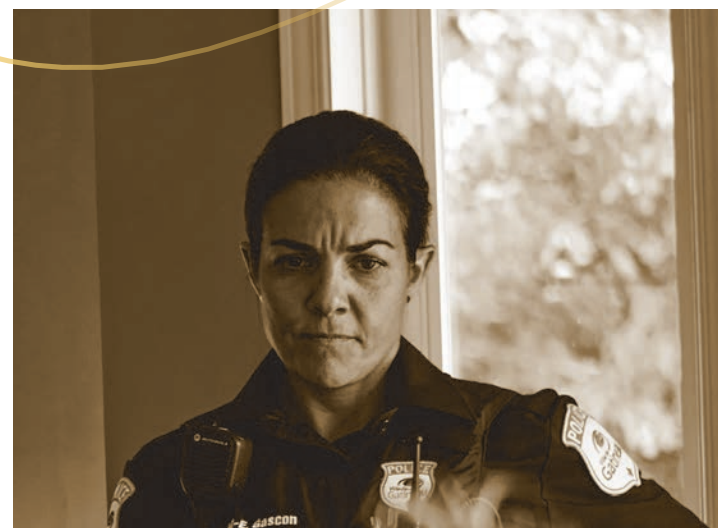
**MAISON L'AUTRE CHEZ SOI**  
Johannie Graveline, coordonnatrice des opérations

**MAISON UNIES-VERS-FEMMES**  
Mylaine Paquette, directrice générale

**SERVICE DE POLICE DE LA VILLE DE GATINEAU**  
Mathieu Guilbault, inspecteur à la Division des enquêtes criminelles



**ENSEMBLE**  
*au meilleur de nous-mêmes*







## AUTRES PARTENAIRES EXTERNES CONSULTÉS DANS LA RÉDACTION DU PLAN

Véronique Dion, coordonnatrice clinico-administrative - Accueil et Accès aux services - Direction des services multidisciplinaires et à la communauté - Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais

France Dubois, directrice générale, Maison L'autre Chez Soi

Kathleen Dufour, directrice générale, Centre d'aide aux victimes d'actes criminels de l'Outaouais

Danielle Léveillé, agente de programmation, planification, recherche - répondante régionale violence conjugale, agression sexuelle, santé et bien-être des hommes - Direction des services multidisciplinaires et à la communauté

Marie-Hélène Magnan, procureure en chef adjointe pour le bureau des affaires de la jeunesse, Directeur des poursuites criminelles et pénales

Marie-Claude St-Pierre, agente de probation-chef d'équipe, Direction des services professionnels correctionnels de l'Outaouais

Francine Sulubika, chargée de projets, Accompagnement des femmes immigrantes de l'Outaouais

## COMITÉ DE RÉDACTION

Nicolas Côté, coordonnateur de projet en violence conjugale, Division recherche, développement et stratégie organisationnelle

Myriam Houde, responsable en analyse et recherche en criminologie, Division recherche, développement et stratégie organisationnelle

Marianne Leduc, stagiaire en criminologie, Université d'Ottawa

Mélanie Périard, secrétaire, Division recherche, développement et stratégie organisationnelle

Isabelle Plante, cheffe, Division recherche, développement et stratégie organisationnelle







 **ENSEMBLE**  
*au meilleur de nous-mêmes*